



SPORT - SCHÉISS - CLUB KAYL

Association sans but lucratif

BCEE LU10 0019 1055 6713 3000

info@ssck.lu

DEMANDE D'ADHÉSION

NOM:

PRENOMS:

DATE NAISSANCE:

LIEU NAISSANCE:

NATIONALITE:

PROFESSION:

DOMICILE:

RUE & N°:

PLZ:

TELEPHONE:

GSM:

EMAIL:

L'intéressé(e) est prié de joindre à la présente une photo-passeport récente.

REGLEMENT POUR NOUVEAU TIREUR :

Après réception de l'Autorisation de Port d'Arme de Sport et réception de l'arme de l'Armurier ou du revendeur le tireur doit prendre rendez-vous au Stand de Tir du SSKC pour une séance d'initiation concernant :

- 1) Règlement du Stand de Tir
- 2) Initiation au tir et maniement d'une arme à feu

Après la séance le tireur recevra sa carte magnétique pour l'entrée au Stand de Tir.

Le/la soussigné s'engage par sa signature de respecter les lois, statuts et règlements en vigueur.

Kayl, le

Signature du demandeur:

DROIT D'INSCRIPTION CLUB: 210.-€

COTISATION ANNUELLE CLUB: 140.-€

TOTAL: 350.-€

Protection des données : Les données collectées sont traitées en conformité avec les dispositions de la loi du 02 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Les données sous-mentionnées ont un caractère confidentiel. Son contenu ne doit pas être divulgué ou utilisé par une autre personne que par son destinataire.

Le paiement du droit d'entrée et la cotisation annuelle du club sert à l'affiliation du tireur en tant que membre du club et le certificat établi au moment du paiement est pour l'armurier pour obtenir le permis d'armes et pour l'acquisition d'une arme. Si pour une raison non imputable au club de tir (refus du permis de port d'armes ou trop longue attente du permis d'armes) aucun remboursement ne pourra être demandé au club de tir.